



## **Ontario (ON)**

Population : 14 723 497

Nombre d'écoles (M-12) : 4 850

Nombre d'élèves en M-12 : 2 020 245

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ~70

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~1 402 850

### **Gouvernance et réglementation**

Il n'existe aucune référence à la formation à distance et/ou à l'apprentissage en ligne dans la loi sur l'éducation ontarienne de 1990. Cependant, cette loi fait mention de la notion d'apprentissage équivalent, lequel est défini comme étant une situation d'apprentissage qui se situe dans un créneau extérieur à l'enseignement traditionnel offert par une commission scolaire. Ce type d'apprentissage est permis en vertu de l'alinéa 3.0.1 de la sous-section 8(1) et peut raisonnablement servir à évaluer la réussite d'un élève.

Depuis 2006, la stratégie d'apprentissage en ligne de l'Ontario a guidé le ministère de l'Éducation afin d'outiller les commissions scolaires avec différents supports susceptibles de fournir aux élèves des expériences d'apprentissage virtuelles et mixtes. La version française de la stratégie, Apprentissage électronique Ontario, a été publiée en 2007. En vertu de cette politique, le ministère fournit aux conseils scolaires un système de gestion de l'apprentissage et d'autres outils pour la prestation de services d'apprentissage en ligne, du contenu de cours pour une vaste gamme de cours de langue anglaise et de langue française, ainsi que divers objets d'apprentissage multimédia et une variété d'autres supports techniques et de ressources y compris une «personne-ressource en apprentissage et mise en œuvre par la technologie» dans chaque commission scolaire. Les commissions scolaires offrant soit l'apprentissage en ligne, soit l'apprentissage mixte doivent signer un accord de licence pour pouvoir accéder à tous ces services.

Les écoles financées par les fonds publics doivent déclarer au système d'information scolaire de l'Ontario les élèves inscrits à l'apprentissage en ligne. Les élèves qui sont inscrits dans des cours en ligne doivent toujours être déclarés, que ces cours fassent partie d'un programme ordinaire de jour, d'un programme d'éducation permanente ou d'un programme de cours d'été.

En 2020-2021, les conseils scolaires de district financés par les fonds publics de l'Ontario recevaient le même financement pour les élèves qui étaient en apprentissage en ligne que pour ceux en enseignement traditionnel. Dans les écoles de langue anglaise, des élèves peuvent s'inscrire à un cours en ligne offert par une autre commission scolaire pourvu qu'ils le fassent par l'intermédiaire de leur propre école. Dans une telle situation, l'applicabilité de frais normalement imposés par la province à des élèves s'inscrivant à des cours en ligne se négocie localement entre les deux commissions scolaires. Le coût par cours crédité pour l'année scolaire 2019-2020 était de 585 \$. Dans les écoles de langue française, les élèves restent au sein de leur

conseil d'enseignement et suivent les cours en ligne offerts par le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO).

Les écoles privées fonctionnent comme des entreprises ou des organisations sans but lucratif indépendamment du ministère de l'Éducation, en accord avec les obligations légales imposées par la loi sur l'éducation. Ces écoles privées ne reçoivent ni subvention ni quel qu'autre soutien financier du gouvernement. Tandis que toutes les écoles privées d'Ontario doivent se soumettre aux mêmes exigences générales, les écoles privées cherchant à obtenir l'accréditation nécessaire pour octroyer des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'école secondaire en Ontario doivent se soumettre au contrôle du ministère de l'Éducation. Des inspecteurs cherchent à faire la preuve d'interactions continues entre l'enseignant et les élèves dans le cadre de l'apprentissage en ligne et cherchent à déterminer s'il existe un lien direct entre les attentes et les contenus d'apprentissage du programme-cadre enseignés et évalués conformément aux exigences du ministère et les pratiques observées. Pour chaque cours en ligne donnant droit à des crédits et dispensé par une école privée, toutes les attentes définies dans le Programme d'enseignement incluant les heures d'enseignement, l'évaluation et la communication des résultats doivent être conformes aux politiques décrites dans « Faire croître le succès / Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario – Première édition 1<sup>ère</sup> – 12<sup>ième</sup> année 2010 » ainsi qu'aux autres documents relevant du programme d'études.

En novembre 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé que les élèves de l'Ontario seraient tenus d'obtenir deux crédits provenant de cours en ligne pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Les élèves qui obtiendront leur diplôme en 2023-2024 formeront la première cohorte qui devra remplir cette exigence et que les cours pourraient être utilisés pour celle-ci à compter de septembre 2020 (ministère de l'Éducation, 2019). En vertu de cette annonce, l'Ontario est devenu la seule juridiction au Canada avec une exigence d'apprentissage en ligne pour l'obtention du diplôme.

### **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

Chacune des 60 commissions scolaires anglophones et chacune des 12 commissions scolaires francophones ont la capacité d'offrir un type d'apprentissage en ligne en utilisant le système de gestion d'apprentissage commandité par le ministère combiné à leurs propres ressources pédagogiques d'enseignement virtuel. De nombreuses commissions scolaires participant également à un ou plusieurs consortiums conçus pour permettre à leurs membres de travailler ensemble dans le but de maximiser leurs offres de cours en ligne tout en se partageant les offres de formation, les ressources et les élèves. Durant l'année scolaire 2019-2020 (c'est-à-dire préliminaire au 1<sup>er</sup> mars 2020), environ 100 000 cours en ligne ont été complétés par plus de 87 000 élèves dans le cadre de programmes d'apprentissage en ligne offerts par des conseils scolaires anglophones de district financés par les fonds publics.

De plus, le Centre d'études indépendantes (CEI), qui fonctionne au sein de TVO, dessert les jeunes de 14 ans et plus et les adultes ontariens qui souhaitent obtenir des crédits d'études secondaires ou un diplôme d'études secondaires de l'Ontario. L'année de référence pour TVO va du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, plus de 22 000 étudiants étaient inscrits aux cours à distance offerts par le Centre d'études indépendantes.

En définitive, il existe huit programmes différents d'apprentissage en ligne gérés par des établissements privés ou indépendants de M-12, parmi lesquels certains ont déjà créé leur propre consortium. Les données disponibles les plus récentes indiquaient qu'il y avait approximativement 18 000 crédits en apprentissage en ligne qui avaient été accordés dans des écoles virtuelles privées.

### **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage mixte comme étant de l'enseignement et de l'apprentissage incluant des ressources numériques dans le contexte d'une salle de classe. En plus des ressources variées fournies par le ministère et décrites précédemment (notamment le système de gestion d'apprentissage, le contenu et les ressources numériques, l'apprentissage axé sur la technologie avec enseignant face aux élèves, etc...), le ministère a également financé des commissions scolaires par le biais du fonds de technologie et d'apprentissage entre 2014 et 2017 afin de mettre en place des pratiques innovantes susceptibles de transformer l'apprentissage et l'enseignement.

Le ministère ne comptabilise pas la grande variété d'outils numériques pouvant être utilisés pour soutenir l'apprentissage mixte ou hybride dans les écoles ontariennes. L'apprentissage mixte se produit toutefois dans toutes les commissions scolaires sous une forme ou une autre utilisant un éventail d'outils numériques. Durant l'année 2019-2020, il y a eu approximativement 849 000 connexions uniques dans le système de gestion d'apprentissage, dont 61 000 correspondaient à des identifiants d'élèves engagés dans l'apprentissage en ligne.

### **Apprentissage à distance**

#### *Fermeture des écoles – printemps 2020*

Les écoles de l'Ontario ont fermé le 23 mars 2020. Le ministère de l'Éducation a lancé son site Internet pour appuyer l'enseignement à distance « Apprendre à la maison » qui offrait une liste organisée de ressources axées sur la numératie et la littéracie à travers les niveaux scolaires et toutes les disciplines pour les élèves, les parents et les gardiens légaux. Le ministère de l'Éducation fournissait déjà un environnement d'apprentissage virtuel avec des cours et des ressources numériques qui comprenaient également des webinaires, des ressources et de la formation pour les enseignants ainsi que des ressources pour les parents, toutes gratuites. Le Ministère s'est aussi associé à Rogers Communications et Apple pour permettre aux conseils scolaires de distribuer des iPad prééquipés de données sans fil *Rogers LTE* gratuites jusqu'en juin 2020. Les attentes en matière de fréquentation pour l'apprentissage à distance étaient de 5 heures par semaine pour les élèves de la maternelle à la 6e année, de 10 heures par semaine pour les élèves de la 7e et 8e année et de 3 heures par cours par semaine pour élèves de la 9e à la 12e année qui suivaient un horaire avec des semestres ou de 90 minutes par cours par semaine pour les élèves suivant un horaire sans semestre. Des bulletins ont été remis, mais les notes avaient été gelées à partir du 13 mars 2020 et les élèves n'étaient autorisés qu'à améliorer leurs notes. Tous les tests standardisés provinciaux ont été annulés.

## *Réouverture des écoles – automne 2020*

La plupart des conseils scolaires ont choisi de retarder d'une semaine le début des classes en présentiel avec des dates de commencement échelonnées par niveau scolaire. Les élèves du primaire avaient la possibilité d'apprendre en présentiel à temps plein ou de poursuivre l'apprentissage à distance, tandis que les élèves du secondaire utilisaient des cohortes pour limiter la taille des classes à 15 élèves. Un modèle d'apprentissage mixte a été utilisé pour les élèves qui n'ont pas pu fréquenter l'école en raison de la COVID-19 et pour les cohortes au secondaire qui allaient à l'école un jour sur deux. Des mesures sanitaires renforcées ont été mises en place, notamment la distanciation physique, la signalisation pour contrôler les déplacements des élèves, des diners, récréations et cloches échelonnés, ainsi que les masques obligatoires pour les élèves de la 4e à la 12e année. Pour les élèves en apprentissage à distance, un horaire quotidien devait être fourni en utilisant comme base une journée d'enseignement de cinq heures. Pour les élèves qui avaient un accès limité à Internet, le ministère a suggéré aux conseils d'ouvrir des espaces scolaires pour accueillir les élèves dans des « salles d'étude » supervisées.

## *Année scolaire 2020-2021*

L'année scolaire 2020-2021 a débuté avec un apprentissage en présentiel, mais le 4 janvier 2021, une transition d'urgence à l'apprentissage à distance a eu lieu en raison d'un confinement provincial. Selon les cas de COVID-19, diverses régions de l'Ontario ont recommencé l'école à différents moments. Les élèves du primaire de la plupart des régions ont repris l'apprentissage en classe le 1er février 2021, avec des masques obligatoires pour tous les élèves de la première à la troisième année qui étaient auparavant exemptés. En date du 8 février 2021, la plupart des élèves du sud-ouest de l'Ontario avaient repris l'apprentissage en classe et les élèves de toutes les régions étaient retournés en classe le 16 février 2021. La semaine de relâche a été reportée jusqu'à la semaine du 12 avril 2021 pour toutes les écoles publiques et celles-ci sont retournées à l'apprentissage à distance le 19 avril. Les écoles sont demeurées fermées pour le reste de l'année scolaire.

## **References**

Ministry of Education. (2019). *Ontario brings learning into the digital age: Province announces plan to enhance online learning, become global leader*. Queen's Printer for Ontario.

<https://news.ontario.ca/en/release/54695/ontario-brings-learning-into-the-digital-age>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2020a). *Documenting triage: Detailing the response of provinces and territories to emergency remote teaching*. Canadian eLearning Network.

<https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/Documenting-Triage-canelearn-emergency-remote-teaching-report1.pdf>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2021). *Toggling between lockdowns: Canadian responses for continuity of learning in the 2020-21 school year*. Canadian eLearning Network.

<https://secureservercdn.net/198.71.233.153/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2021/08/canelearn-2020-21-school-year.pdf>

Nagle, J., LaBonte, R., & Barbour, M. K. (2020b). *A fall like no other: Between basics and preparing for an extended transition during turmoil*. Canadian eLearning Network.  
<https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/A-Fall-Like-No-Other-canelearn-remote-teaching-report2.pdf>